

STAGIAIRE

Le statut du stagiaire en regard du droit du travail et de la sécurité sociale



Pour qui ?

Les travailleurs et travailleuses du secteur des EFT et OISP en Région wallonne qui s'occupent de l'accueil, du suivi des stagiaires et leur accompagnement à la sortie du centre (dossier administratif, entrée en formation, conventions, ...) et qui ont une connaissance du décret EFT-OISP.

Pour quoi ?

Développer les connaissances administratives et juridiques en matière d'accès à la formation des stagiaires en EFT-OISP pendant toute la durée de leur formation.

Etablir un lien clair entre les pratiques administratives et juridiques, leurs conséquences sociales et pédagogiques pour les EFT-OISP et les implications en termes de statut social pour le stagiaire.

Quoi ?

Les contenus suivants sont abordés.

- > Les statuts initiaux des stagiaires : revenu d'intégration, demandeur d'emploi, chômeur complet indemnisé, sans ressources, en invalidité, handicapés, ...

- > Inventaire des documents administratifs nécessaires à l'entrée et en cours de formation, prise de connaissance de toutes les démarches requises en interne, en externe. Examen de cas concrets.
- > Inventaire administratif et légal des statuts des stagiaires présents en formation, selon les critères d'éligibilité définis dans les décrets (DIISP et EFT/OISP).

Comment ?

La méthode pédagogique s'appuie sur l'échange de pratiques et fera appel à l'expertise des participants.

En pratique :

A Namur (Interfédé), le 23 novembre 2009
Formatrices : Marie-Paule Dellisse (Asbl AnFoRe)
et Bénédicte Rorive (Aleap)
15 participants maximum
Paf : 10 €
Réf : 7004-09

